

Bonjour,

Vous êtes, ici, à Plaine Commune dans un territoire dynamique, dont témoigne la croissance démographique de ces dernières années : selon le dernier recensement de l'INSEE, le nombre d'habitants a cru de 1,2 % en moyenne par an entre 2006 et 2011 contre 0,5 % à l'échelle régionale.

Ici, la population est jeune : en 2011, les moins de 30 ans représentent plus de 45 % de la population de Plaine Commune. Autre atout de taille, la diversité de la population du territoire : 30 % des habitants de Plaine Commune sont de nationalité étrangère, une proportion deux fois plus forte qu'en Île-de-France. Ceci confirme la fonction de territoire d'accueil de Plaine Commune où cohabitent aujourd'hui plus de 130 nationalités différentes.

En parallèle Plaine Commune a vu son économie évoluer profondément. Sa vitalité économique dépasse largement les tendances franciliennes. Preuve en est la croissance annuelle du nombre d'emplois qui s'est élevée à 6 % entre 2006 et 2011, contre 0,5 % en Île-de-France.

Au-delà de ce constat, la vocation de Plaine Commune en tant que pôle économique majeur de la métropole parisienne s'affirme.

La vocation universitaire de ce territoire constitue un atout supplémentaire, l'accueil des universités de Paris XIII, de Paris VIII et bientôt du campus Condorcet (à horizon 2022), vient conforter sa place centrale au sein de la métropole.

Mais la trajectoire ascendante de Plaine Commune n'a, de fait, que peu bénéficié aux habitant.e.s Si des actions en terme de politique de la ville ont été réalisées principalement en rénovation urbaine (sur le « dur »), des efforts restent à poursuivre notamment dans le champ de la cohésion sociale.

La dynamique de rénovation urbaine à l'œuvre sur Plaine Commune est importante : plus de 40 % du territoire fait en 2014 l'objet de projets d'aménagement dont les 24 projets ANRU constituent la colonne vertébrale. Le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU) représente un investissement financier d'1,6 milliard d'euros co-porté par les collectivités, l'Etat, les bailleurs sociaux.

En parallèle et en accompagnement à ce processus, les acteurs de la politique de la ville ont mené des actions de cohésion sociale formalisées dans les 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) communaux et le CUCS communautaire.

Cependant, il est compliqué d'appréhender la cohérence dynamique des politiques publiques de droit commun mises en œuvre par les différents partenaires. Comment les rendre plus visibles ?

Dans la perspective d'une action renouvelée, force est de constater :

- La persistance d'une précarité sociale qui peut générer une forme de repli sur soi, une difficulté à capter certains publics au-delà des habitants ressources.
- Un tissu urbain très marqué par les grands ensembles collectifs de logement sociaux et d'importantes concentrations d'habitat dégradé dont tous les dysfonctionnements n'ont pas été résolus dans le cadre des PRU et PNRQAD de la précédente contractualisation.

Les contrastes urbains forts au sein du territoire aggravent le sentiment de relégation d'une partie de la population.

- Une inadéquation croissante entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.
- Un phénomène de décrochage scolaire important.

• Plus généralement, un ressenti ambivalent des habitants vis-à-vis de leur territoire entre fort attachement et sentiment de relégation et d'insécurité, lié notamment à une forte précarité et à un cadre de vie encore dégradé. Sans parler des discriminations et de la représentation frelatée qui associe de longue date pauvres, sales, méchants, et dangereux.

Qu'est-ce qui produit du commun, au quotidien, dans nos quartiers populaires ?

70% de la population est en politique de la ville soit 260 000 habitant.e.s

Emploi, Développement Economique, ESS

On compte ainsi sur Plaine Commune 30 000 emplois de plus qu'il y a dix ans. Cette augmentation a bénéficié avant tout au secteur tertiaire et au BTP

Cependant, ce dynamisme profite peu aux habitant.e.s de Plaine Commune

Selon l'INSEE, en 2011, 26 % des emplois du territoire sont des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures alors que seule 8 % de la population active du territoire « relève » aujourd'hui de cette catégorie.

Inversement, le territoire ne compte que 19 % d'emplois ouvriers alors que 28 % des actifs du territoire sont ouvriers, même si cette part tend à diminuer. à noter cependant également que les emplois du territoire à destination des professions intermédiaires et des employés représentent 50 % des emplois et que 56 % de la population active entre dans ces catégories.

De manière générale, la population active de Plaine Commune est vulnérable face à l'emploi. Parmi les freins, on notera le faible niveau de qualification par rapport aux besoins du marché du travail local. En effet, 50 % de la population active résidant dans l'agglomération est au niveau V ou infra-V.

Pour une large part, les cultures professionnelles de ces nouveaux emplois sont dissonantes avec les cultures et savoir-faire vernaculaires.

L'ensemble de ces facteurs se traduit par un taux de chômage important, qui ne baisse pas et s'élevait en 2011 à 22 % contre 12 % à l'échelle régionale.

Le taux d'activité est particulièrement faible chez les jeunes (41,3 % des femmes âgées de 15 à 24 ans, 44,4 % chez les hommes âgés de 15 à 24 ans).

En plus de cette vulnérabilité face à l'emploi, la dynamique locale de création d'entreprises est encore fragile, et la dynamique de création peine à se pérenniser.

Certains dispositifs d'accompagnement axés sur l'innovation sont parfois en décalage avec les réalités du territoire même si une partie des créateurs rentrent dans les logiques proposées. Par ailleurs, divers obstacles - dont l'insuffisance de l'offre de locaux d'immobilier d'entreprise à prix abordables - rendent difficile d'offrir des parcours résidentiels cohérents pour l'accueil, le développement et le relogement des petites entreprises du territoire à des conditions économiques et financières admissibles.

Bref nombre de facteurs font qu'à la relégation des couches populaires en grande banlieue, se cumule une dispersion et un éloignement des activités et du travail.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est très présente sur le territoire, et représente un potentiel de création d'emplois important ; en effet l'ESS est sur le territoire le premier créateur d'emploi local et au plan national c'est l'un des secteurs les plus dynamiques qui a notamment connu une progression de 18 % en 2010-2011. L'ESS « pèse » aujourd'hui près de 800 entreprises (associations comprises) et 9000 salarié.e.s.

Afin de profiter du dynamisme économique observé sur le territoire, et de surmonter les difficultés évoquées, de nombreux dispositifs de droit commun sont déployés sur le territoire par les différents partenaires.

Exemple :

En matière d'accompagnement vers et dans l'emploi, la Maison de l'Emploi et les structures d'accompagnement sur le terrain assurent, entre autres, la mise en place et le suivi des clauses d'insertion.

Autre levier d'action très présent sur le territoire : les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), véritables acteurs locaux d'inclusion sociale. 24 SIAE, dont notamment 1 association intermédiaire, 7 entreprises d'insertion.

L'ESS et la politique de la ville

Pour rappel, l'Économie Sociale et Solidaire rassemble des structures qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. En donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles organisent une solidarité collective, autour d'un partage du pouvoir dans l'entreprise et d'un réinvestissement de leurs résultats dans les projets et au service des personnes.

L'ESS se construit en réponse à des besoins sociaux et territoriaux de proximité en mettant en place des solutions innovantes. Elle porte l'ambition d'un développement des activités intimement lié aux compétences et savoir-faire des « experts du quotidien ».

A une vision lointaine, complexe et désincarnée de l'économie, à sa marchandisation galopante, l'ESS oppose une réalité plus locale, concrète et équitable. C'est la raison pour laquelle elle est durablement ancrée dans les territoires et le quotidien. Protection de l'environnement, santé, banque, sport, assurance, tourisme, enseignement, aide à domicile, numérique, culture... quasiment tous les secteurs d'activité sont représentés parmi les secteurs de l'ESS pour rappel, la loi du 31 juillet 2014 marque une avancée sérieuse pour la reconnaissance et la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire en France. Cette loi donne un socle juridique et une reconnaissance législative à cette économie qui a désormais vocation à changer d'échelle.

Politique de la ville et ESS ont donc de nombreux points de rencontre possibles et souhaitables :

- Améliorer la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires pour agir plus efficacement : Information sur la localisation des entreprises de l'ESS, sur leur poids dans les quartiers prioritaires et leur impact en termes d'emploi dans ces territoires ;

- Créer de l'activité dans les quartiers par un « choc coopératif » et par le développement des clauses d'insertion : Développement des SCOP, des SCIC et des CAE. On ne peut plus se contenter de repeindre les cages d'escalier ; améliorer l'eco-thermie des logements ne suffit pas si nous ne modifions pas -avec les intéressé.e.s- le contenu, « l'âme » de leur habitat;
 - Soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics, notamment ceux mis en œuvre dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ; et encouragement pour le privé.
 - Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS: Privilégier les mesures d'accès à l'emploi dans les entreprises de l'ESS; Sensibiliser à l'ESS les cadres et formateurs des Ecoles de la deuxième chance, des Etablissements pour l'insertion par l'emploi (EPIDE)... mais aussi des responsables d'administrations;
 - Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers : Favoriser la création d'entreprises sociales par les habitants; Consolider et soutenir l'émergence de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) dans les QPV.
- Nous avons un devoir de réparation, une obligation de préférence sociale !

Les acteurs-trices de l'ESS sont des acteurs-trices historiquement engagés dans les quartiers. Ils sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs-trices incontournables de la politique de la ville

Sur les QPV, l'ESS se revendique comme un acteur fort en matière de cohésion sociale, historiquement et naturellement au plus près des besoins de leurs habitants et largement portée par ceux-ci.

Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et fortement adaptées aux spécificités territoriales, en particulier celles des QPV.

Du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale, l'ESS ne constitue-t-elle pas un véritable levier de développement économique.

Le travail engagé depuis de longs mois entre le CGET et le RTES montrera sans aucun doute la pertinence de ce -beau-concubinage. Cette insémination croisée des moyens de solidarité nationale et européenne et des initiatives de terrain, citoyennes et conquérantes est un compost du renouveau des quartiers populaires.

Nous devrions avoir l'ambition d'une transhumance générale de compétences, de savoir-faire, d'envies pour un désir de futur meilleur.

L'ESS est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitant-e-s des quartiers.

La politique de la ville et l'ESS ont des liens forts et poursuivent des objectifs communs. Pour autant ces deux secteurs mériteraient de se rapprocher encore davantage, notamment dans le cadre des contrats de ville, en valorisant l'ESS comme levier prioritaire du développement social et économique sur les territoires les plus en difficultés

En 1994, nous tenions ici un magnifique colloque : « Que veut la banlieue ? TOUT ». Cette geste reste plus que jamais le cri d'amour de ces, de nos territoires.